



Projet d'Arrêté - Conseil du 11/05/2020

**Objet :** Tourisme.- Subsidies spécifiques.- Asbl C12 Art & Music : 8.277,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl C12 Art & Music;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 8.277,00 EUR à l'attention de l'asbl C12 Art & Music réparti comme suit:

- 1) 5.450,00 EUR pour la réalisation du projet « Label digital »;
- 2) 2.827,00 EUR pour la réalisation du projet « Edition Jeremy Gerard ».

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :